

LA RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIE
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 11
LYON

FRANC PARLER

Aux innombrables partis qui divisent la Chambre, depuis les confins de la droite jusqu'aux limites de l'extrême-gauche, en passant par les groupes, sous-groupes, et diminutifs de groupes, — il faut en ajouter un nouveau qui porte le nom significatif de parti des vacances.

Ce parti représenté jadis par le légendaire Malartre de la Haute-Loire, n'a pas disparu avec son chef. Il subsiste toujours, plus vivant que jamais, entouré des câlineries et des attentions des législateurs Benoiton qui ont toujours envie de s'en aller.

Cette opinion peu fatigante compte de nombreux adeptes dans nos deux Chambres. Semblables à l'écolier légendaire, ces messieurs considèrent la classe ou les séances, comme un purgatoire : ils attendent qu'on sorte, — et dès que les premiers soleils de Juin ont échauffé le Palais-Bourbon et ses annexes, on entend s'échapper de toutes les banquettes des soupirs et des murmures qui signifient clairement : si nous filions !

Déjà quelques journaux dévoués, compatissant aux fatigues de nos honorables, ont soutenu cette thèse vagabonde que les Chambres pourraient bien se séparer vers le 14 Juillet, — en signe de réjouissance publique.

Il semble raisonnable à nos confrères que, le jour anniversaire de la prise de la Bastille, nos députés puissent, à leur tour, prendre la clef des champs.

Le rapprochement est ingénieux, et

nous comprenons que l'on soit pressé de faire fonctionner les permis de circulation sur tous les réseaux ; seulement le Budget que deviendra-t-il, en cette affaire ?

Notre petit budget de trois milliards et quelques centimes, va-t-on le laisser en plan, comme ça, sauf à le discuter en trois séances et à l'avaloir en deux bouchées, après les vacances ?

Le morceau serait un peu gros. Ou bien, pense-t-on avoir le temps de l'examiner, de l'étudier et de le voter avant le 14 Juillet ?

Notez que quinze jours, à peine, nous séparant de cette date mémorable, que la commission n'a pas terminé son rapport, que la moitié des séances de ces quinze jours, sinon les trois quarts, sera vraisemblablement absorbée par les interpellations de M. Clovis Hugues, ou les questions de M. Freppel, et calculez ce qui restera pour l'examen de nos comptes de ménage, dont l'accroissement prend des proportions inquiétantes.

Nous sommes arrivés au moment, en effet, où il devient urgent d'arrêter les frais et de déceler.

A mesure que nos charges s'accroissent nos revenus fléchissent, et nos équilibres budgétaires sont menacés dans leur centre de gravité.

Il est donc indispensable de ne plus jongler étourdiment avec des millions absents, et d'élever une barrière aux prodigalités ruineuses qui laissent trop voir aujourd'hui le fond de notre bourse.

La prospérité « inépuisable » de la France, que l'on a trop escomptée, s'épuise et s'épuisera comme toutes choses humaines. Déjà les plus-values

d'impôts ont une tendance marquée à se changer en moins values, les espérances de récoltes exceptionnelles se sont évanouies sous la grêle, nos exportations diminuent, notre Bourse est dans le marasme, et après bien des illusions décevantes nous voilà menacés de la période des vaches maigres.

C'est donc le cas, nous le répétons, de veiller au grain, de faire les additions justes et de ne pas négliger les centimes.

Or, il nous semble que quinze jours donnent bien peu de loisirs pour une aussi grosse besogne et pour d'aussi minutieux calculs.

Que le parti des vacances y réfléchisse. La Chambre n'a pas tellement travaillé depuis Pâques, qu'elle ne puisse supporter quelques heures de canicule, — et en voyant partir leurs représentants, au moment où leurs intérêts les plus immédiats et les plus pressants seront en jeu, les contribuables-électeurs seraient capables de rééditer le mot célèbre de Proudhon :

Tas de blagueurs !

JACQUES BARBIER.

LE FANATISME A REBOURS

Jules Roche *for ever* ! C'est un honorable en train de se faire une réputation de pureté anti-cléricale auprès de laquelle les exploits de nos plus farouches intransigeants ne sont que de la Saint-Jean.

Voilà maintenant qu'il prépare un projet de loi interdisant qu'aucune salle d'hôpital soit désignée sous le nom d'un saint quelconque, vieux ou récent, connu ou inconnu, populaire ou proverbial. Appeler saint Jean ou

Article 1^{er}. — Les Conseillers et Juges seront nommés savoir :

Pour les juridictions civiles, — par les plaideurs qui justifieront de la perte de vingt-cinq procès, au minimum.

Pour les juridictions commerciales, par les faillis et les banqueroutiers, assistés au besoin de quelques administrateurs de sociétés financières.

Pour les juridictions criminelles, par les condamnés à la prison ou au bague. — Les récidivistes jouiront de deux voix.

Dans le même ordre d'idées, les condamnées à mort auront le droit d'élire leur bourreau.

M. Corentin-Guyho. — C'est tout simplement insensé !

M. Lepère. — Qu'en pense M. le garde des sceaux ?

M. Varambon. — M. le garde des sceaux est à la campagne...

M. Lepère. — Parfaitement, j'oublie toujours.

M. Varambon. — Mais je crois pouvoir vous dire en son nom, que nous trouvons le projet excessif...

M. Corentin-Guyho. — Vous le voyez bien il faut en revenir à mon provisoire. J'avais omis de vous dire qu'en vous proposant provisoirement ce projet provisoire, je réserve provisoirement...

M. Lepère. — C'est entendu ; il n'y a que du provisoire dans ce que nous faisons, et tout me fait supposer qu'enous arriverons provisoirement à un rejet provisoire qui laissera provisoirement notre Réforme en plan. Qu'en pense M. le garde des sceaux ?

saint Lazare un hospice, un asile ou une prison, c'est insulter à la République et à la libre pensée, et il importe de mettre ordre à ces orgies cléricales. De là, nous passerons aux villages et aux communes ; la plaine saint Denis sera proscrite tout comme Saint Cloud ; puis viendra le tour du calendrier et de l'annuaire. Quiconque osera porter un nom de famille séditieux tel que Saint Victor ou Saint Simon, sera condamné à l'amende et à la prison, et le maître d'école qui osera prononcer devant ses élèves le nom de Cincinnatus sera destitué, haut la main.

D'ailleurs ces fantastiques applications de la liberté individuelle ne paraîtront guère plus grotesques que ce qui nous fait hausser les épaules depuis quelque temps.

Quelle est cette rage de laïcisation à outrance qui laïcise à tort et à travers, surexcitant les passions religieuses, froissant les croyances, — et, bien évidemment, faisant autrement de mal à la République que les croix qu'on enlève si puérilement et les noms qu'on change si ridiculement ?

Pensez-vous qu'à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, M. Fouilloux trouve dans le nom clérical de sa commune une source d'embarras pour sa propagande républicaine ? Croyez-vous que ce nom séditieux, Saint-Cyr, fasse scandale et gêne les libres penseurs de l'endroit ?

Et supposez-vous qu'on aura remporté une grande victoire et gagné un nombreux bataillon électoral à la République, quand il sera interdit aux canuts de dire qu'ils habitent Saint-Just !

Ces misérables taquineries font peut être un excellent effet dans les petits cénacles où s'élaborent certaines candidatures tapageuses, c'est sans doute une belle réclame pour le député qui coupe ainsi, tous les jours, la queue de son chien et se présente ensuite à son comité en lui disant : Voilà ce que j'ai eu l'idée de proposer pour embêter les calotins ; personne n'y songeait, mais j'étais là, et je n'ai pas oublié que mon comité intransigeant du Var me contemple et attend de moi de grandes choses ! Ces grandes choses, je les ai tentées, et, s'il n'avait tenu qu'à moi, tous les saints du Paradis seraient décrétés d'accusation publique et leur nom remplacé par

M. Varambon. — M. le garde des sceaux est à la cam...

M. Lepère. — ...paigne. Excusez mon étourderie.

M. Paul Legrand. — Maintenant quel rapport faut-il que je fasse à la Chambre ?

M. Lepère. — Mon Dieu, cher ami, faites un rapport provisoire où vous expliquerez que M. le garde des sceaux est à la campagne et que la Réforme de la magistrature ne tardera pas à l'y rejoindre.

Commission du Budget

Le Président. — Messieurs, il faut nous hâter un peu, — si nous voulons sortir de nos milliards.

Une voix. — Il fait bien chaud !

Le Président. — Qui dit cela ?

M. Léon Say. — Personne et tout le monde. La commission paraît fatiguée, en effet, de ces longs débats et je crois qu'il faudrait aller vite.

M. Talandier. — Pas si vite que cela, car j'ai une douzaine de projets qui exigent un examen attentif.

Le Président. — Voyons les projets.

M. Talandier. — Ouverture du crédit nécessaire à la constitution de dix mille francs de rente à tous les citoyens Français.

M. Léon Say. — Mais c'est absurde ! Nous ne pouvons pas seulement faire face à nos dépenses courantes...

M. Talandier. — Précisément, puisque le budget est impuissant à couvrir ses dépenses, il faut supprimer les impôts...

Feuilleton de la RENAISSANCE

Travaux des Commissions

Si la Chambre ne fait pas grand chose et perd volontiers son temps à discuter les amendements de M. Jules Roche, il paraît qu'en revanche, les Commissions travaillent beaucoup, travaillent énormément.

Vous plaît-il que nous jetions un coup d'œil indiscret sur ces labours gigantesques ? Essayons.

Commission de la Magistrature

M. Lepère. — Mes chers collègues, la séance est ouverte. Vous savez que nous avons fort affaire aujourd'hui : quarante huit projets à examiner.

M. Pierre Legrand. — Pardon, cinquante trois.

M. Lepère. — Cinquante trois si vous voulez : on peut se tromper de ça. A propos, M. le garde des sceaux est-il présent ?

M. Varambon. — Non messieurs, M. le garde des sceaux est toujours à la campagne. Mais je le remplacerai de mon mieux.

M. Lepère. — Certainement, certainement... Nous commençons : projet n° 1.

M. Corentin-Guyho. — Permettez, si nous discutons comme ça tous les projets les

uns après les autres, nous en avons pour sept ans, au moins. Ne vaudrait-il pas mieux adopter quelques réformes provisoires ?

M. Lepère. — Je ne m'y oppose pas absolument. Quel est l'avis de M. le garde des sceaux ?

M. Varambon. — M. le garde des sceaux est à la campagne...

M. Lepère. — C'est juste, je l'avais oublié.

M. Varambon. — Mais je vous dirai en son nom que le ministère n'est pas ennemi du provisoire.

M. Alfred Girard. — Parfaitement, il n'y a que le provisoire qui soit définitif.

M. Corentin-Guyho. — Je vous proposerai donc, messieurs, de su pendre provisoirement l'inamovibilité, afin que nous puissions épurer provisoirement le personnel, et nommer provisoirement des magistrats qui rendront provisoirement la justice dans des tribunaux provisoires...

M. Lepère. — C'est compris. Seulement comment faire cadrer ce projet avec la décision de la Chambre qui abroge définitivement l'inamovibilité ?

M. Corentin-Guyho. — C'est bien simple, nous réservons provisoirement le vote de la Chambre...

M. Lepère. — Et le système électif ? Voici justement un projet, n° 37, qui traite la question. Nous pourrions l'examiner en passant.

M. Corentin-Guyho. — Provisoirement ; allez-y.

M. Lepère. — Considérant que les élections de magistrats ne peuvent être confiées qu'à des gens essentiellement compétents et dont l'expérience personnelle soit indiscutable.

celui des légumes du calendrier de 93. Ai-je bien rempli mon mandat ?

Probablement, quand M. Jules Roche monte ainsi au Capitole dans les parloires intransigeantes de son arrondissement, il n'y a pas assez de braves pour célébrer sa haute politique, mais il faut reconnaître qu'en dehors des dites parloires, tout cela est moins admiré et que les braves cèdent la place aux sifflets.

La réaction, toujours à l'affût des sottises de la République, enregistre soigneusement ces exploits contre des moulins-à-vent et les commentaires ne sont pas flatteurs, ni pour les Don Quichotte qui pourfendent le bon Dieu sur les plaques des rues, ni pour leurs collègues politiques qui se laissent entraîner à enfanter ou tout au moins à ne pas blâmer ces enfouissements tristes — mais aussi très dangereux.

Notez bien que ces laïciseurs à outrance sont les mêmes qui poussent des cris de paon parce que les églises ne carillonnent pas pour le 14 juillet. Quelle logique !

Et puis, savez-vous la conséquence de ces farces parlementaires ?

Quand, nourri de la lecture des étranges débats de la Chambre, un employé subalterne, un commis des pompes funèbres voit sur le cercueil d'un enfant une couronne de blanches fleurs de lys, il se rappelle que tout bon républicain doit — à l'instar de M. Roche — faire la chasse aux emblèmes séditieux, et pendant que ses héros du Parlement ordonnent d'enlever les croix là où elles ne font guère de mal depuis des siècles qu'elle y étaient — se piquant d'honneur, il arrache les fleurs du cercueil, sous prétexte qu'il y avait des lys sur le drapeau des Bourbons...

Voilà ce qui se passe à Lyon, pendant qu'on laïcise fort et ferme à Paris.

Et, tandis que les honnêtes gens s'indignent de cette brutale sauvagerie, les réactionnaires, tout heureux, et tout aises prennent leur bonne plume de Tolède et arrangent à souhait cette pauvre République que certains républicains savent si bien compromettre !...

UN HOMME MALADE

Nous ne voulons pas parler du Grand Turc, mais simplement de Gambetta dont la santé politique se trouve assez gravement atteinte depuis la publication du Livre Jaune.

On savait bien que Gambetta s'était lancé un peu étourdiment dans cette question égyptienne, mais nul ne pensait qu'il s'y fût enfoncé aussi profondément.

Aujourd'hui la preuve est faite; l'ancien chef du grand ministère est un triste diplomate et un diplomate dangereux auquel manquent les deux qualités essentielles du métier : la sagacité et le sang-froid.

Avec plus de sagacité, en effet, Gambetta aurait compris la véritable portée des déclarations anglaises et ne se serait pas leurré sur le sens de cette fameuse « action commune » qui n'impliquait

aucune manifestation militaire et ne cachait qu'imparfaitement les réticences et les réserves de l'égoïsme Britannique.

Avec plus de sang-froid, il aurait évité de s'emballer et de mettre flamberge au vent, alors qu'il était prévenu par notre chargé d'affaires de Berlin, de la quadruple alliance conclue contre toute intervention Anglo-Française.

Et à ce propos, nous devons une réparation d'honneur à notre ambassadeur d'Allemagne qui n'était ni sourd ni aveugle, comme nous le supposions, mais qui avait le malheur de correspondre avec un ministre affligé de cette double infirmité.

Après les renseignements précis et concluants de M. d'Aubigny, en effet, il fallait que Gambetta eût un épais bandeau sur les yeux pour aller se mettre en travers de toute l'Europe, alors qu'il ne s'agissait pas pour la France d'un intérêt immédiat et primordial.

Quelle précieuse que pût être notre influence en Egypte, l'était-elle assez pour se lancer dans une aventure où nous n'avions pas la moitié d'une alliance à notre service ?

La question est résolue ayant d'être posée, et de semblables témérités ne sont excusables que lorsqu'il s'agit du salut de la patrie et de la défense du territoire.

Maintenant comment se fait-il que Gambetta connaissait toutes ces dépêches, convaincu de l'insuccès de ses négociations et averti de la coalition européenne, soit venu chercher une méchante querelle à M. de Freycinet, parce qu'il refusait de débarquer vingt-cinq mille hommes à Alexandrie ?

C'était avoir la mémoire courte, à moins que ce ne fût le plaisir de lancer une phrase à effet : « On ne parle pas ainsi de la France »...

Ah les rhéteurs !

M. de Freycinet traité par les Gambettistes de ministre pusillanime et incapable, est singulièrement vengé aujourd'hui, puisque, documents en mains, il lui est facile de démontrer que les témérités de leur patron n'étaient que gasconnades périlleuses.

Ne forçons pas notre talent. Gambetta est un tribun de premier ordre; son action oratoire est incontestable et on ne saurait lui refuser la perception très exacte des aspirations de son pays, au point de vue de la politique intérieure, — mais il ne lui faut pas dépasser la frontière, car alors ses prétentions militaires gâtent tout et troublent sa lucidité au point de l'exposer aux plus désagréables échecs.

Doublement prévenu et par M. d'Aubigny à Berlin et par M. Challemeil-Lacour à Londres, Gambetta a tenu à aller jusqu'au bout d'un fossé où il n'y avait nécessaire-

ment que la culbute. Fort heureux qu'il y soit tombé seul.

Se relèvera-t-il de la chute ? — Oui sans doute, grâce à un tempéramment vigoureux qui laisse tout espoir aux médecins.

Mais il faudra beaucoup de repos et nous ne serions pas étonnés que la convalescence fût longue.

TIREZ LES PREMIERS !

Eh bien qu'est-ce à dire ?

Après nous avoir lâchés, suivant sa bonne habitude, voici que l'Angleterre se ravise et nous fait des mamours pour partir en guerre ? On ne parle que d'armements, depuis huit jours dans les Trois Royaumes. Mobilisation, cuirassés, canons, munitions, arsenaux, c'est un branle-bas général, auquel nos bons voisins nous invitent à prendre part. Grand merci de l'attention. Nous connaissons trop aujourd'hui ce que valent les alliances Anglaises et surtout ce qu'elles nous rapportent. Si John-Bull a véritablement envie d'en découdre, qu'il parte du pied gauche, nous l'accompagnerons de nos vœux. Car c'est le cas ou jamais, pour nous, de dire comme à Fontenoy : — Tirez les premiers, messieurs les Anglais !

MENUE MONNAIE

Le spectacle d'inauguration de l'Hôtel-de-Ville de Paris, promet d'être brillant. Plus de cinq cents invités ! Le chef de l'Etat, les ambassadeurs, les ministres, les sénateurs, les députés, les hauts fonctionnaires, les maires des grandes villes, jamais le citoyen Songeon président du conseil municipal de Paris ne se sera vu à pareille fête. Et Songeon, dont la réputation n'avait pas traversé l'univers deviendra un nom illustre, grâce à cette solennité retentissante.

Deux points noirs cependant. Premier point noir, — on ne prononcera pas de discours politiques, suivant le désir exprimé par M. Grévy qui a pensé justement que l'éloquence des municipaux parisiens, n'ajouterait rien — au contraire — à l'éclat de cette petite réjouissance. Les orateurs du conseil se résigneront-ils à ce silence ? De toutes parts, les journaux intransigeants les poussent à n'en rien faire; il ne faut pas que l'on puisse écrire au seuil de la salle du banquet : la consigne est de ronfler... Ah mais !

Seulement il pourrait arriver ceci, c'est que si les Démotistes de l'Hôtel de Ville ne croient pouvoir se dispenser de parler, les convives se dispensent parfaitement de les écouter...

Deuxième point noir. On déplorera l'absence du citoyen Jeoffrin. Ni Lambert, ni Molière, ni le citoyen Jeoffrin. Ce dernier l'a déclaré carrément, jamais il ne consentira à aller s'assoier à côté de Camescassecou et des autres bourgeois du gouvernement et des Chambres. Quelle misère ! Pas de Jeoffrin, pas l'ombre de Jeoffrin. Vous verrez que les autres invités n'en perdrent pas un coup de dent... Tas de ventrus !

On va démolir les Tuileries, ou plutôt ce qui reste des Tuileries; c'est-à-dire des pierres calcinées et des murailles branlantes qui finissaient par devenir une menace pour

La Commission Militaire

M. Gambetta. — Voyons, voyons, mes chers collègues, il serait bien temps d'aboutir. Où en étions nous ?

M. Laisant. — A la forme des pompons. Les uns les veulent ronds, les autres ovales... tenez, j'ai justement là deux modèles.

M. Gambetta. — Vous pensez que les pompons sont une des réformes essentielles de notre réorganisation militaire ?

M. Laisant. — Absolument nécessaire. Le général Bourgeois me l'a souvent dit : Les pompons tout est là !

Le général Billot. — Pardon, vous oubliez les passe-poils qui sont non moins nécessaires à la force d'une armée. Il y a trois nuances qui, en ce moment, nous préoccupent : le jaune, le saumon et le chamois; voici du reste des échantillons.

M. Ballue. — Pardon, si je vous interromps, mais avant de passer à cet examen qui demandera du temps, je désirerais poser une simple question au ministre de la guerre.

Le général Billot. — Je suis à votre disposition.

M. Ballue. — En mon nom, comme au nom de plusieurs de mes collègues, je désirerais connaître jusqu'à quel étage messieurs les officiers pourront élever leurs képis.

La hauteur de ces coiffures atteint actuellement le second au-dessus de l'entresol; sommes nous menacés de les voir dépasser le cinquième ? Il est à craindre qu'à ces altitudes, elles ne fassent une concurrence fâcheuse aux cheminées et ne nuisent à l'aspect de nos troupes.

Nos régiments auront l'air d'être conduits par des tuyaux d'usine.

les passants. Il n'en coûtera qu'une cinquantaine de mille francs, et l'on construira à la place de la « demeure de nos rois » un musée d'art moderne qui débarassera le Luxembourg. Ce ne sera pas du superflu, car on éprouve un sentiment vraiment pénible à voir entassées dans ce Luxembourg des œuvres de talent que l'on ferait aussi bien d'enfourer dans une cave.

Nous posons en fait, que la moitié des tableaux du Luxembourg sont invisibles à l'œil nu, et sans parler de cette horrible galerie de bois, ressemblant volontiers à un corridor de grenier, les visiteurs qui veulent voir, sont tenus d'apporter avec eux un bout de bougie... Comme c'est pratique !

Les inamovibles vont vite !

Le général de Cissey mort et enterré sans trop de fracas, (les derniers événements de sa vie réclamant plutôt l'ombre et le mystère), — on s'est occupé de lui trouver un successeur. M. Allou tient la corde et la gardera certainement, sans concurrents sérieux. Le temps n'est plus où la Droite se vengeait de ses échecs devant le suffrage universel, en faisant entrer dans la Chambre Haute, les Buffet et les Baragnon.

Ajoutons que M. Allou n'a rien qui puisse effrayer les trembleurs de la conservation sociale. Son talent est au moins égal à celui de Baragnon déjà nommé, et le nouvel inamovible aura, de plus, l'avantage de n'administrer que nous Angle-Bank...

Cre qui nous amène à rappeler que le même M. Baragnon traité comme vous savez, n'a pas encore quitté son fauteuil, et que M. Savary directeur failli de la Banque de Lyon et Loire, est toujours député de la Manche.

Ne pourrait-il, au moins, abandonner une partie de son traitement à ses créanciers ? Ce ne serait qu'une goutte d'eau, mais on lui saurait gré de ce bon mouvement.

Vous savez que le sultan vient d'adresser le grand cordon du Medjidié à son bon ami Arabi-Pacha.

C'est pour le récompenser, sans doute, des massacres d'Alexandrie. Il est probable que cette touchante attention ne fera qu'enflammer le zèle du Colonel, et que nous assisterons prochainement à une nouvelle boucberie.

Cette fois le Grand Turc lui enverra la plaque en diamants.

Le cheval est la plus noble conquête que les hommes aient faite sur les animaux, — chacun sait ça.

Mais pour le citoyen Gambon, la plus noble conquête est une vache.

La vache à Gambon, célèbre dans l'univers entier et dans mille autres lieux, vient de procurer une nouvelle illustration à son heureux propriétaire, en le faisant nommer député de la Nièvre, arrondissement de Cosne.

A quoi tient la gloire ? Gambon sans sa vache eût été un avocat et même un commandant, comme il y en a tant ! Mais, avec sa vache, Gambon devient célèbre, Gambon passe à la postérité, et si jamais on a besoin d'un sujet de bas-relief pour l'un des monuments de Nevers ou de Cosne, on pourra représenter Gambon à califourchon sur sa vache, avec cette inscription : *Sic itur ad astra !*

Le général Billot. — Cette question me préoccupe et j'ai songé à la résoudre en utilisant le fond des képis pour remplacer, dans une certaine mesure, les fourgons de campagne qui encombrant toujours les corps d'armée. Quand un officier pourra mettre dans son képi une douzaine de chemises et deux paires de bottes, ce serait autant de diminué sur le volume de leurs bagages.

M. Gambetta. — C'est très ingénieux j'ai à vous parler également d'un projet de mon ami le général Farre.

Le général Billot. — Mon illustre prédécesseur !

M. Gambetta. — Parfaitement; cet excellent organisateur croit que l'un des principaux obstacles à une mobilisation rapide vient du trop grand nombre de soldats.

Le général Billot. — Très bien observé.

M. Gambetta. — Aussi propose-t-il de supprimer les soldats, afin de les mobiliser plus vite.

Le général Billot. — Oui, mais que ferons nous des uniformes ?

M. Gambetta. — Nous en habillerons les sénateurs, en réservant les plumets pour Lorgeril et les crinières pour Leroyer, et demain nous serons maîtres de l'Egypte !

M. Laisant. — Quand partons-nous ?

M. Gambetta. — Mais dans un instant, — le dîner est pour six heures.

M. Laisant. — Bon, mais l'Egypte ?

M. Gambetta. — L'Egypte, nous irons au dessert.

M. Léon Say. — Alors où prendrez-vous vos dix mille francs de rente ?

M. Talandier. — Nous les demanderons à la richesse publique !

M. Léon Say. — Mais où trouverez-vous la richesse publique ?

M. Talandier. — Ah vous m'ennuyez à la fin ! Ça c'est l'affaire du ministre des finances. Du reste si mon projet ne vous convient pas, en voici un autre :

Ouverture d'un crédit suffisant pour doter toutes les jeunes filles qui ne se marient pas.

M. Léon Say. — C'est bien vague. Formulez au moins un chiffre...

M. Talandier. — Est-ce que je sais, moi ? Je pose des principes, c'est à vous de les résoudre... Faites faire la statistique de toutes les vieilles filles.

Le Président. — Monsieur Talandier, il est déjà quatre heures et demie, et songez que deux milliards nous attendent.

M. Talandier. — Ça m'est bien égal : le budget doit, avant tout, être employé au bonheur du peuple.

M. Léon Say. — Voudriez-vous avoir l'obligeance d'examiner le projet de convention avec les chemins de fer ?

M. Talandier. — Les chemins de fer : voilà mon idée. Jusqu'à présent, par une tyrannie inique, ce sont les voyageurs qui ont payé les chemins de fer, je demande que ce soient les chemins de fer qui paient les voyageurs.

Le Président. — Ce n'est pas la question.

M. Talandier. — Comment ce n'est pas la question ! Tout est là au contraire. Oui ou

non, les chemins de fer sont-ils faits pour les voyageurs, ou les voyageurs pour les chemins de fer ?

Le Président. — Mais vous vous égarez ?

M. Talandier. — Je m'égare si peu, que je prétends que les grandes compagnies doivent constituer dix mille francs de rente à tous les Français...

M. Léon Say. — Avec le budget cela fera vingt.

M. Talandier. — Parfaitement, vingt mille ! les citoyens français n'auront jamais assez de rentes !

M. Léon Say. — C'est bien mon opinion : mais si l'on voulait revenir à une discussion plus précise...

M. Talandier. — Il n'y a rien de plus précis : dix mille francs de rente d'un côté, dix mille francs de l'autre.

Plusieurs voix. — A demain, à demain !

Le Président. — Je crois que l'attention de la commission est fatiguée, et il serait peut-être convenable de renvoyer à une autre séance.

M. Léon Say. — Comme il vous plaira, mais remarquez, messieurs, que vous n'avez rien résolu, et que voilà deux mois que cela dure.

Le Président. — Tranquillisez-vous; la prochaine séance sera sérieuse, et nous sortirons pas, sans vous avoir bouclé votre affaire.

M. Talandier. — C'est moi qui m'en charge ! Au besoin j'amènerai du monde !

M. Léon Say. — Trop de bontés ! vous seul et c'est assez !

LA PORNOGRAPHIE

Enfin, si nos députés font souvent des sottises, ils les rachètent parfois par quelque œuvre pie : telle, par exemple, leur loi sur les publications obscènes.

Il n'était que temps d'y prendre garde : l'obscénité, l'obscénité bête et cynique envahissait la voie publique, et on se demandait vraiment ce qu'on attendait encore pour balayer le trottoir : il eût été difficile d'y voir un plus scandaleux monceau d'ordures et d'ignominies.

Au moins, désormais, ne sera-t-on plus désarmé contre les sadiques de la presse périodique et peut-on les frapper là où le coup sera sensible : à la poche.

Tant que, seul, le gérant soi-disant responsable de ces spécialités illustrées était frappé d'amende, voire de prison, il filait vers une autre patrie, et, de l'amende et de la prison il n'était pas plus question que du premier procès correctionnel de cet aimable drôle. Le lendemain, le journal obscène réparait sous un autre titre, et le trottoir continuait à être encombré de la série des *Pirons* et des *Evénements* plus ou moins parisiens, mais tout à fait immondes.

Maintenant la loi atteint non-seulement l'auteur du délit, mais ses complices : l'imprimeur est un complice, évidemment, et c'est à l'imprimeur de faire la police de ses presses et de ne les prêter qu'à de décentes besognes.

D'ailleurs, la loi est bien catégorique et son application ne doit guère offrir de difficultés :

On ne porte atteinte qu'à une seule liberté : celle de l'obscénité. Théories audacieuses, choquantes mêmes, œuvres d'une littérature contestable comme goût, mais incontestée comme valeur et comme but, tout cela reste sacré et inviolable; la censure n'est pas rétablie Mme Bovary ne risque plus de passer en correctionnelle en compagnie de Mlle de Maupin et de Pot-Bouille.

C'est l'ordure périodique par la plume et le crayon qui est visée, et seule. Ce sont ces révoltantes illustrations rappelant les produits transparents de la vertueuse Allemagne, que la douane arrête au passage, ce sont ces historiettes idiotes de forme, de fond, de langage et d'idées, où la seule préoccupation du conteur est de faire ésher sous les yeux du lecteur des priapées éhontées et monstrueuses.

Quant les gaillards qui « font dans cette spécialité », se présenteront à un imprimeur, il n'aura pas grand peine à les deviner, sinon à les reconnaître ; ou il les renverra avec les honneurs dus à leur industrie, ou il payera avec eux, — et pour eux. Il n'aura pas le droit de s'en plaindre.

Nos députés ont donc fait de bonne besogne, — pourvu que la loi ne soit pas détournée de son sens si clair et si naturel, et mise au service d'une sorte de censure littéraire avec qui elle n'a rien de commun.

Il est vrai que la première incursion des magistrats sur ce terrain, serait le signal d'une protestation unanime et absolue et que, immédiatement, ceux qui ont fait la loi, se lèveraient pour la faire appliquer correctement, et à la modifier au besoin si ses conséquences leur semblaient dangereuses pour la liberté de penser et d'écrire. Mais ce n'est pas à redouter, et avant tout, il fallait que les femmes honnêtes pussent circuler, sans rougir, sur la voie publique, — et on a balayé la rue.

NOS BONS ASSASSINS

Eh bien, ils continuent leur petit commerce. On vient de condamner à mort, au Puy, un aimable gredin qui a assommé un curé et l'a éviscéré ensuite « pour la rigolade ». Il est vrai que le Président de la République vient, d'un coup, de gracier dix sept clients de monsieur le bourreau : Preuve sans réplique du bon cœur de M. Grévy et de sa douceur pour — les assassins.

Certainement le jeune héros du Puy ne sera pas moins bien traité que ses collègues en chourinage. Autant qu'eux il a des droits à la bienveillance du premier magistrat de la République, et il sait parfaitement que le verdict du jury c'est pour la frime, et qu'il ira simplement « à la Nouvelle » coloniser nos possessions océaniques, en compagnie du bataillon des graciés de l'autre jour.

Allons ! le métier d'assassin devient un bon métier : peu de travail, peu de fatigue, un petit coup de couteau de temps en temps, la chance de ne pas être pincé par la justice, (surtout dans le département du Rhône) et dans tous les cas, la certitude absolue d'une clémence touchante au cas — fort rare lui-même — d'une condamnation capitale. — C'est à souhait.

Voilà une profession bien moins dangereuse que le métier de charpentier, de ferblantier, de couvreur, de chauffeur, ou on risque sa peau à chaque instant, et où on gagne quatre ou cinq francs, en travaillant dix heures par

jour. On se demande pourquoi il n'y a pas plus d'ouvriers sans ouvrage pour se vouer à cette carrière lucrative, agréable, pas salissante si on est adroit, et dangereuse uniquement pour « les pantres qui se laissent buter ».

D'ailleurs, les idées de miséricordieuse compassion sont tout à fait à l'ordre du jour. Dès — qu'avec douceur — on s'est emparé d'un assassin, on a pour lui des attentions d'une délicatesse charmante. Voyez plutôt la piquante madame Feyeyron : On ne lui refuse rien, à cette pauvre petite femme ! Elle se plaignait de n'avoir pas à sa disposition de livres amusants, on lui en donnera, et elle pourra s'amuser, l'espiègle !

Et quand on la conduit dans la petite maison où, après un bon petit dîner avec son petit mari, elle attirait son amant pour le faire torturer pendant trois quarts d'heure, on évite avec soin ce qui « pourrait provoquer des accès de sensibilité » (sic) et le magistrat instructeur lui cache les tableaux qui lui seraient trop pénibles. On lui présente peut-être des excuses du désagrément qu'on lui cause !... ça fait pitié !

Allons, c'est le moment d'embrasser la profession libérale d'assassin. Cela devient d'ailleurs palpitant d'intérêt : c'est un moyen facile de se rendre populaire et d'acquérir la gloire... bientôt la considération.

Voyez les Feyeyron déjà nommés. Mais ce sont des gens qui vont passer à la postérité avec une auréole superbe. Tout le monde s'occupe journellement de leurs faits et gestes. Chaque jour, ils ont leur chapitre dans tous les journaux de France et de Navarre. Et on commence à rompre des lances en leur faveur. Déjà, on présente Aubert comme un homme dénué de toute espèce de délicatesse. Demain l'on dira que c'est bien fait et qu'il n'a eu que ce qu'il méritait. Après demain, il n'y aura plus qu'à les acquitter et à leur demander mille pardons.

Et voilà où conduit l'abus du reportage et de cette course aux renseignements qui fait écrire les plus monstrueuses insanités, pour arriver premier dans ce grand assaut de puffisme où sont tombées les feuilles les plus sérieuses.

Défendus d'avance par des reporters amis du paradoxe et d'une douce ironie, traités par les magistrats avec tous les égards... qui ne leur sont pas précisément dus, condamnés à la cour d'assises avec une modération trop parfaite, et enfin, en cas d'accident, assurés de la haute bienveillance du président de la République, Messieurs les assassins passent à l'état de privilégiés ! C'est à rendre jaloux ceux qui sont assez bêtes pour rester dans le groupe des victimes.

Nous recommandons néanmoins à M. Grévy, l'éventreur du Puy. C'est un malade, ainsi que le répètent les philanthropes qui ont son oreille : on ne doit pas s'en venger ; il faut tâcher de le guérir par des soins paternels.

Seulement, nous, en fait de thérapeutique nous sommes pour la saignée, remède d'autant plus efficace qu'il agit sur le sujet, — et sur ses voisins.

Lettres Parlementaires

Palais-Bourbon, 22 juin.

Monsieur,

Le bon Dieu n'est décidément pas en odeur de sainteté auprès de la majorité de la Chambre. M. Jules Roche notamment, ne peut pas le sentir, et il lui a administré, aujourd'hui même, une tripotée dont il se souviendra.

Par deux fois, la Sainte Trinité s'est vue blackboulee, en la personne du Père et du Fils. Quant au Saint Esprit, il n'était pas en cause, mais je me doute que son tour viendra.

Donc Dieu le Père est évincé du serment judiciaire, et son fils Jésus-Christ ne tardera pas à déménager des cours d'Assises. Avouez que M. Jules Roche qui a obtenu cette double victoire, est un rude fier à bras, et ancien séminariste par surcroît. C'est même chose remarquable combien la religion et les bons principes tournent à l'aigre chez les défringués. Car il n'y a pas à dire, ceux que je vois les plus enragés contre le cléricalisme ou même le catholicisme, sont précisément les gens qui furent élevés sur les genoux de l'Eglise. Il paraît que cette éducation leur profite mal, et à ce titre, peut être serait-il prudent, dans l'intérêt même de la Libre-Pensée, de ne pas traquer trop vivement les séminaristes et les congrégations, puisque c'est d'eux que sortent par la suite, leurs adversaires les plus acharnés. Voyez le père Raspail autrefois, voyez M. Jules Roche aujourd'hui, jusqu'à Rochefort et Louise Michel qui rimait jadis des sonnets à la Sainte-Vierge.

Quant à moi, monsieur, qui ne sors d'aucune capucinière, je me garde de m'enflammer, outre mesure, pour ces questions de serments judiciaires et d'embèmes religieux, attendu que tout cela ne m'a jamais fatigué ni gêné beaucoup.

Un serment ne vaut que par celui qui le prête, et ce ne sont pas quelques mots de plus ou de moins qui nous offriront des garanties contre le parjure.

Il ne me déplaît pas cependant que la formule ait été changée, en ce sens qu'elle nous délivrera des réclames électorales de cours d'assises. On ne me trompe guère là-dessus en effet, et chaque fois que je voyais un juré s'écrier pompeusement : « Je refuse de prêter serment, parce que je ne crois pas en Dieu » ; je me disais *in petto* : toi je te connais,

mon bonhomme, tu as envie d'être conseiller municipal !

25 juin.

Chut ! Parlons bas ! Il s'agit de l'Egypte. Oh cette Egypte, monsieur je commence à la connaître ! Les premiers jours je n'y faisais guère attention. L'Egypte est un peu loin. Mes souvenirs classiques me rappelaient vaguement que c'est la terre des Pharaons, qu'on y trouve des momies, des crocodiles et des Pyramides d'où quarante siècles vous contemplent. Mais depuis le jour où j'ai vu M. Gambetta hémorrhager sa crinière contre M. de Freycinet, pendant que celui-ci palissait un peu et répliquait d'un ton sec, je me suis dit : Tiens, tiens, il paraît que ça va devenir intéressant. Et chaque fois que l'on parle de l'Egypte, j'abandonne la lecture du *Petit Journal* et je tends l'oreille.

Eh bien, monsieur, aujourd'hui j'ai été volé, mais volé complètement. M. Edouard Lockroy pose une question sur les armements de l'Angleterre, M. de Freycinet s'élance à la tribune et répond qu'il ne répondra pas ! Vous voyez d'ici ma tête, moi qui avais laissé mon feuilleton de Boisgobey à l'endroit le plus palpitant ! Il y avait aussi la tête de M. Gambetta qui paraissait se faire un bon sang énorme du silence de M. de Freycinet. Ce qu'il riait, monsieur ! Les sténographes appellent ça des rires ironiques mais les malins prétendaient autour de moi, que depuis la publication de certains documents diplomatiques, M. Gambetta n'a plus que des rires Jaunes...

26 juin.

Séance morale, monsieur, dont la pornographie a fait les frais.

Il fallait voir M. Varambon. Mazette ! On prétend qu'il a le caractère doux, mais cette fois, il paraissait tout de bon en colère et ne mâchait point ses mots, « obscénités, ignominies, ordures... Et il avait raison, M. Varambon ! Cela devenait à la fin par trop dégoutant. Je ne suis plus bégueule de ma nature, mes fonctions s'y opposent, car je vous dirai qu'à la buvette, on en entend parfois de grises et je ne rougis jamais... Mais les paroles volent comme dit l'autre, et c'est un méprisable métier que de publier et de vendre des saletés qui n'ont que le mérite d'être sales. Il paraît qu'il en cuira désormais, ce n'est pas trop tôt.

27 Juin.

Chemins de fer et enterrements, enterrements et chemins de fer ; ces deux choses vont si bien ensemble que j'ai tout de suite pensé qu'il s'agissait de la Compagnie P. L. M. avec ses assassinats et ses déraillements. Mais non, les deux sujets demandent à être séparés, et il n'était question, en réalité, que du règlement des rapports entre les compagnies et leurs employés. La discussion n'était guère plaisante ; cependant j'ai compris que M. Varray ministre des travaux publics tenait pour les compagnies et M. Delattre pour les employés. L'issue du débat semblait douteuse, lorsque M. Varray s'est écrié qu'avec le nouveau règlement les compagnies ne pourraient plus répondre de la sécurité des voyageurs. Un coup de maître, monsieur, que cet argument *ad hominem* ou plutôt *ad deputatum*... Vous savez, en effet, que depuis le fameux permis de circulation, nos honorables sont toujours par voies et railways ; ils ne quittent plus les wagons... Aussi quand on leur a parlé de sécurité menacée et de déraillements possibles, ils n'ont pas hésité longtemps.

Près de trois cents ont suivi le ministre, pendant que cent cinquante seulement soutenaient leur opinion au péril de leurs jours... Après ça, ces cent cinquante n'ont peut-être pas de maison de campagne ou n'aiment pas les voyages — ce qui diminue leur héroïsme.

Pour les enterrements civils, c'est une affaire faite, malgré les dernières objurgations de Mgr Freppel. Chacun aura le droit de se faire enterrer, comme il lui plaira... Mais comprenez-vous qu'il y ait besoin d'une loi pour une chose aussi simple ? Cette manie de législation est vraiment bien fâcheuse. Lois pour mourir, lois pour naître, lois pour vivre, lois pour manger, lois pour boire, pour se marier, se démarier, que sais-je ! Si cela continue, on verra des lois sur la forme des gilets ou la coupe des cheveux ; personne ne s'y reconnaîtra plus, et quand je pense que l'on écrit en tête de nos Codes : Nul Français n'est censé ignorer les lois... En voilà une blague !

Pardon de l'expression et croyez-moi toujours, votre dévoué,

BRIDOUX.

Huissier de service.

SUR LA PENTE

Ça a commencé par les centre-gauche, ceux — ne l'oublions pas, maintenant qu'on l'oublie tant, — qui ont vaincu le 16 mai et mené le parti républicain à la victoire. Dès le lendemain de cette victoire, les purs les avaient déjà voués aux gémonies. A cette heure, ils sont regardés par les intransigeants farouches, comme des adversaires aussi dangereux que les bonapartistes avec lesquels on peut s'entendre au besoin, et que les légitimistes qui ne comptent plus que pour mémoire.

Puis est venu le tour de la gauche républicaine. La pureté intransigeante n'en a fait qu'une bouchée. Aujourd'hui Gambetta est le pire des traitres, ses amis dignes de leur maître et de la troupe tout entier, un quatrième ennemi plus redoutable que les trois autres, parce que plus perfidement machiavélique. Ensuite l'Union républicaine y a passé, naturellement, et l'extrême-gauche aussi. Un Madier de Montjau ! quel Jésuite ! un Naquet, quel farceur ! un Clémenceau, quel réactionnaire !

Ce dernier, d'ailleurs, est formellement

accusé aujourd'hui d'avoir volé en 1871, comme un simple Gambetta en 1870. Il n'y en aura bientôt plus qu'un à la Chambre qui n'aura pas « barboté » comme on dit dans ce monde là : Ce sera M. Bonnet Duverdière.

Et encore ! Vous verrez qu'on finira aussi par trouver quelque « cadavre » au pur représentant de la Guillotière et que, si on ne l'accuse pas d'avoir des systèmes trop spéciaux pour l'organisation des bibliothèques publiques, ce qui pourrait faire de la peine à ceux qui l'ont si bien lavé de cette sottise accusation, on lui prouvera qu'il est bonapartiste ou tout au moins clérical.

Et puis ce sera le tour de l'aimable Rochefort que Louise Michel fera passer sur la sellette, en attendant qu'elle y passe elle-même, dénoncée par le compagnon Fournière que dénoncera ensuite le compagnon Bernard, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que le dernier anarchiste debout sur ce monceau de victimes et disant avec orgueil : « N'y en a plus qu'un pour représenter la vraie sociale, et c'est Bibi ».

Ne serait-ce pas le cas, pour ceux qui, comme M. Clémenceau, n'ont pas encore osé couper leur queue de collectivistes, communistes, grévistes et autres travailleurs... de la pensée, ne serait-ce pas le cas de se décider à cette amputation nécessaire !

Ils ne trouveront pas grâce devant cette cohue de déclassés, de paresseux et de bas envieux. Tôt ou tard, si ce n'est déjà fait, ils seront reniés, insultés, calomniés et finalement jetés par dessus bord ; alors pourquoi ne pas amputer tout de suite ? Débarrassés de cet appendice gênant et surtout encombrant, ils seraient bien à l'aise pour montrer si réellement ils sont hommes d'Etat et de Gouvernement. Sinon, ils continueront à tourner dans le tourbillon des déclassés et des farceurs, toujours plus profondément, toujours plus vite, jusqu'au moment de la culbute — et de la noyade. Mieux vaudrait couper...

THEATRES

Prenant enfin en pitié le sort des malheureux Lyonnais n'ayant d'être absolument privés de spectacles autres que ceux des fêtes foraines, notre municipalité vient d'autoriser la réouverture des Célestins et d'en confier la direction provisoire à une société d'artistes, sous le principat de M. Teyssyre.

M. Teyssyre n'est pas archi-connu de nos compatriotes. Il occupait auprès de M. Campocasso les fonctions de secrétaire, et le public qui assista aux deux ou trois représentations du *Bossu*, put le voir occuper dans ce drame célèbre, un rôle dans lequel il remplissait un des nombreux artistes manquant au tableau de troupe des Célestins.

Est-ce par cette considération qu'il fit partie de l'administration de M. Campocasso, que notre éditilité a choisi M. Teyssyre, au milieu d'autres concurrents ? Ne pouvant placer — provisoirement — à la tête de notre seconde scène celui qui lui donna cet essor surprenant auquel nous applaudissons naguère, la municipalité a-t-elle du moins voulu y mettre quelqu'un qui approche souvent du Dieu ? M. Teyssyre est-il le porte-étendard de M. Campocasso et sa mission consiste-t-elle à lui conserver la place chaude pour le moment où la bougie s'éteindra, quand luira le jour de l'adjudication des Théâtres ?

Autant de questions que nous ne saurions résoudre aujourd'hui. Nous préférons croire que M. Teyssyre est uniquement le directeur-associé d'une compagnie d'artistes se risquant à exploiter les Célestins, pendant la saison chaude, et à ce titre nous ne demandons pas mieux que la société prospère.

On nous annonce des engagements sur lesquels on fonde naturellement de grandes espérances ; les réclames nous informent que les soins les plus sérieux seront donnés à l'opérette. L'orchestre est engagé, les chœurs *ibidem*. Bref le public n'a qu'à venir pour être enchanté.

Nous ne tarderons guère à être fixés, du reste, sur la valeur de la troupe et des spectacles, car la première représentation de la direction nouvelle, est arrêtée pour samedi, 1^{er} juillet.

Il nous sera donc possible, la semaine prochaine, de donner notre sentiment sur les artistes et le répertoire. Ce sera même un moyen de se rendre compte si, oui ou non, M. Campocasso est pour quoi que ce soit dans l'affaire. Etant connus les antécédents, aux Célestins, de cet impresario qui ne put composer une troupe en un an, — il est certain que si les artistes que nous allons entendre sont excellents, bons ou simplement convenables, M. Campocasso est étranger à la combinaison. Si les sujets qu'on va nous présenter sont médiocres ou mauvais, il est sûrement le complice de M. Teyssyre.

Théâtre-Bellecour. — Le Théâtre-Bellecour se réorganise sous la direction de M. Henri Cappelly, avec une troupe très complète, comprenant plusieurs ténors, deux barytons, six ou sept chanteuses, un corps de ballet et un orchestre de trente-cinq musiciens, sous la direction de M. Lévy. — L'espace nous manque, pour citer tous les noms des artistes engagés parmi lesquels nous trouvons quelques vieilles connaissances, telles que MM. Neval, côté des chanteurs, et M. Ruby dans le ballet. — Il va sans dire que la troupe de M. Cappelly est surtout destinée aux représentations d'opérette et peut-être d'opéra-comique, mais dans des conditions tout à fait exceptionnelles de luxe, de figuration et de mise en scène.

Puisque nous devons être sévères de Meyerbeer, de Rossini, de Verdi et de Gounod au Grand-Théâtre, nous tâcherons de nous consoler avec Offenbach, Lecoq et Planquette au théâtre-Bellecour, et M. Cappelly, l'heureux homme, héritera de la clientèle de nos théâtres subventionnés, voués désormais aux exhibitions de phénomènes de foire.

G. LAURENT.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 28 Juin 1882.

L'approche de la liquidation invite les vendeurs à réaliser une partie de leurs bénéfices; les cours sont moins lourds, nos rentes ont regagné quelques centimes, le 5 0/0 à 114.25, le 3 0/0 à 81.10, l'Amortissable à 82.10.

Le détachement du coupon du premier semestre fixé à 465 fr. net sur la Banque de France a laissé les cours indifférents, on a reculé just du montant de ce coupon. La Banque ottomane est en reprise à 755; les autres institutions de crédit sont faibles.

Les Chemins de fer Français perdent chaque jour un peu de terrain; le Lyon a fléchi à 1.625.

Le Suez perd et reprend le cours de 2,300; le Gaz est demandé chaque fois qu'il descend vers 1.600, le Panama se tient de 535 à 540.

L'Italien a réglé ses mouvements sur ceux de nos rentes. Nous le laissons à 89 60 C'est un bon cours d'achat. L'Italie est peu engagée dans la question égyptienne. Quel que soit le dénouement des difficultés pendantes, nos voisins d'au delà des Alpes n'en ressentiront pas une émotion bien vive. Il n'y a donc pas de motifs pour que la solidarité existe en ce moment entre les cours de l'Italien et ceux des rentes françaises. Si l'on déduit des cours actuels le coupon de 2 1/2, payable le 1er juillet, on trouve que l'Italien ne coûte en réalité que 87.43, et qu'il se trouve capitalisé à environ 5 0/0 net.

L'Unifié égyptienne offerte à 265 au début de la bourse a regagné une quinzaine de francs, le 5 0/0 Turc s'est relevé de 11.15 à 11.30.

Lyon. Imp. LABAUME, e. Lafayette, 5, ALRICY, suer

Pour tous les articles non signés: Le Gérant responsable A. ALRICY.

Plus de sucrage pour les Vins

L'expérience a démontré que le raisin sec seul devait être employé, et le raisin de Corinthe de préférence à tout autre. Mettre avec les marcs, pressés ou non, d'un pièce de vin 50 kilos raisin de Corinthe et 200 litres d'eau, on obtiendra du vin à 9 degrés aussi coloré que le premier.

On peut se procurer des raisins de Corinthe, récolte 1881, dans les entrepôts BRÉSARD-NEEL, 2, Place de la Miséricorde, Lyon.

TIMBRE CAOUTCHOUC

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE
Grand'Rue de la Croix-Rousse, 144

C. THIVOLLET

SUCCESEUR

LYON - COURS DE LA LIBERTÉ, 187 - LYON

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du Commerce des vins.

Paraissant à Lyon, le Dimanche.

Ce journal se recommande au commerce des Vins et Spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement, 10 fr. par an. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6 et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

DÉCORS D'APPARTEMENTS

M^{me} DÉPY, Tapissière à façon, fait tout ce qui concerne cet article, tels que: Rideaux, Tentures riches, Stores Italiens, Berceaux d'Enfants, Housses, Coussins, Tapis, etc.

45, Cours Morand, 45

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

EAUX MINÉRALES

Françaises et Étrangères
Pharmacie des Célestins, pl. des Célestins, 5
Produits au gluten p^r les diabétiques

Maison d'Accouchement

M^{me} V^{ve} YVERNAT

3, rue Vieil-Renversé, 3, LYON

Angle de la rue du Doyné, Quartier Saint-Georges

Vaccin et tient des pensionnaires. —
Chambres indépendantes. — Discretion. —
Renseignements par correspondance. —
Connait l'allemand.

MALADIES DES FEMMES

STÉRILITÉ Complètement guérie par le traitement de M^{me} CHRÉTIEU d^{re} de la Faculté de médecine de Paris et de l'École supérieure de pharmacie. — 28 années de succès. — Analyse des urines par des procédés chimiques. Lyon, 9, rue Bourbon, au premier. Cabinet de midi à 4 heures.

Insecticide Foudroyant

Destruction infaillible des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, chenilles, charançons, etc. — E. GALZY, fabricant, 28, rue Bugeaud, à Lyon. — Le kilog., 12 fr.; 100 gr., par poste, 1 fr. 25.

EN VENTE à l'Agence générale de Publicité V. FOURNIER 14, rue Confort, LYON

et à ses succursales de SAINT-ÉTIENNE, 6, rue Sainte-Catherine. GRENOBLE, place Grenette, passage Teisseire.

BILLETTS DE LA LOTERIE de la Société des gens de Lettres

Autorisée par arrêté ministériel du 27 avril 1882

1 FR. — PRIX DU BILLET — 1 FR. DEUX MILLIONS de BILLETTS GROS LOT: 100,000 FR.

1 lot de 50,000 fr. 2 lots de 25,000 fr. — 6 lots de 10,000 fr. — 10 lots de 5,000 fr. 30 lots de 1,000 fr. — 100 lots de 500 fr. — 100 lots de 100 fr.

Un objet d'art des manufactures nationales Offert par le Président de la République

Œuvres complètes de Victor Hugo (dernière édition) Offertes par l'auteur.

Envoi franco par la poste contre le prix du Billet, plus 15 centimes jusqu'à 3 Bilets; 30 centimes de 3 à 10; 45 centimes de 10 à 15; 60 centimes de 15 à 20.

Les Convalescents, les femmes qui relèvent de Couches, les personnes faibles ou épuisées par une fièvre lente, trouveront dans le Quinium Labarraque le tonique & le reconfortant par excellence. — D'une préparation difficile, le Quinium Labarraque renferme tous les principes actifs des meilleurs quinquinas combinés aux sels d'Espagne les plus exquis. Aussi sa composition & son dosage ont-ils reçu l'approbation de l'Académie de Médecine de Paris. En raison de son efficacité le Quinium Labarraque ne se prend que par verre à liqueurs immédiatement avant ou après le repas. — Ce vin est vendu dans la plupart des pharmacies en bouteilles & demi-bouteilles portant sur l'étiquette la signature de l'inventeur Alfred Labarraque & Co. Fabrication & Gros. M^{rs} E. F. & Ch. L. 19 Rue Jacob, Paris.

APPAUVRISSEMENT DU SANG
Faiblesse de Constitution
PYROPHOSPHATE DE FER DE BOBIQUET
Approuvé par l'Académie de Médecine
Recommandé contre la Scrofule, Rachitisme, Glandes, Tumeurs, Irrégularités du Sang, Pâles couleurs, Pertes, etc.; il rend à l'organisme le Phosphore et le Fer indispensables à la bonne constitution des Os, des Nerveux et du Sang. — On l'emploie en Dragées, Solution, Sirop ou Vin, suivant le goût du malade.
Dragées ou Sirop: 3 fr.
Solution: 2 fr. 50. — Vin: 5 fr.
DETHAN, rue de Strasbourg, 10, PARIS
Et princ. Pharmacies France et Étranger.

AUX MÉDAILLES
LYON rue de l'Hôtel-de-Ville, 74 et 76 LYON
MAGASINS DE CHAUSSURES
LES PLUS Vastes de France
PRIX FIXE Assortiments immenses pour Hommes, Dames & Enfants
MAISON J.-C. Simian FABRICANT
PRIX FIXE
Succursale à St-Etienne, rue St-Louis, 12, près l'église.

SANS INJECTIONS NI MERCURE
D^r PEILLON guérit rapidement
MALADIES SECRÈTES
CORRESPONDANCES
Consultations tous les jours de 3 à 5 h. gratuites de 5 à 7 h.
Rue Cuvier, 15, Lyon.

VÉRITABLE LIQUEUR D'HENDAYE
(Médaille d'or.) HYGIÉNIQUE, DIGESTIVE (Médaille d'or.)
Expédition franco, en France, depuis 8 litres
Dépôts partout, notamment à Paris, V^o PACQUETET, rue Châteaudun, 2; à Lyon, C. VIDAL, cours de la Liberté, 15.
Fabrique P. BARBIER, à Hendaye (B^{as}-Pyrénées)

ORDRES DE BOURSE à TERME
Couvertures: 500 fr. pour 2,500 fr. de 5% ou 1,500 fr. de 3%; 1,000 fr. pour 25 actions. Remise de 50% sur les courtages à toute intermédiaire procurant des ordres.
N.B. — Les fonds sont reçus et les ordres exécutés par maisons de premier ordre. MAYER, 18, rue Saint-Marc, Paris.

L'ÉTERNELLE
Compagnie d'Assurances
CONTRE L'INCENDIE, LA GRÈLE LA MORTALITÉ DU BÉTAIL
Demande des Directeurs particuliers dans chaque département.
POSITION FIXE ET LUCRATIVE
Adresser les demandes au siège social:
Rue des Noyers, 37
PARIS

POSTE DE Surveillant-Concierge
est offert dans un château et grand parc à un ménage sérieux pouvant entretenir un peu la culture. Appointements 2,400 fr. par an, logé et chauffé. Ecrire avec timbre pour réponse à Monsieur HERMAND, 35, rue de Londres, Paris. Indiquer sa profession.

Articles de Luxe et de Fantaisie
M^{on} CASSET
Rue de la République 32 (EX-RUE DE LYON)
MAROQUINERIE — ÉVENTAILS
Bijouterie. — Tabletterie
Sacs gilecés, etc. Nécessaires garnis
Ébénisterie artistique
Porto-Bouquets — Passe-Partout
Chapelles. — Petits Bronzes
Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie
Caves à Liqueurs
PORTE-CIGARES en CUIR de RUSSIE

LE CAFÉ DES GOURMETS
est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances amères.
Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom: TRESBIQUET
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE
ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE
Indiquer, avec preuves irrécusables, d'une formule infaillible pour guérir, en secret et à peu de frais, les écoulements récents et les plus invétérés. Écrire à EYMIN, à Vienne (Isère). Il répond par retour du courrier.

AU LABOUREUR
Maison recommandée pour la bonne fabrication des CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS
BON MARCHÉ ÉLÉGANCE ET SOLIDITÉ
Hombres 12 fr. Femmes 8 fr.
Dépôt de la Chaussure Pinet
Maison CASSET, rue de la République, 32 LYON